

Le Traitement des déchets verts en Saône et Loire, Le co-compostage à la ferme, une solution de proximité à développer



OBJECTIFS

- Optimiser la gestion départementale des déchets verts en Saône-et-Loire en proposant des solutions de valorisation agricole des déchets verts en complémentarité des filières de traitement existantes,
- Développer et proposer des outils d'accompagnement aux producteurs de déchets verts (collectivités et entreprises professionnelles) et agriculteurs composteurs.

DEFINITION

Le compostage peut être défini comme un procédé biologique contrôlé par lequel la matière organique se décompose sous l'action de micro-organismes. En combinant des conditions adéquates d'aération, d'humidité et de température. Ce procédé permet d'obtenir un amendement organique stabilisé : **le compost**.

Dans le cas particulier d'un traitement conjoint d'effluents d'élevage (fumier, lisier) d'une exploitation agricole et de déchets verts d'une collectivité, on parlera de **co-compostage à la ferme**.

Deux techniques **de valorisation à la ferme** peuvent être envisagées :

1. Déchets verts broyés en mélange avec les déjections animales (fumier, lisier)
 2. Utilisation des déchets verts broyés en sous couche de litière en remplacement de la paille, suivi ou non d'un compostage avant épandage sur parcelles agricoles.
- Co-compostage à la ferme :
 - Mode de gestion de proximité des déchets verts d'une collectivité (tonte, élagage, entretien des jardins...) par un groupe d'agriculteurs éleveurs, en compostage avec leurs effluents d'élevage
 - 3 intérêts : économique, sociétal, environnemental.
 - La quantité de déchets verts valorisés dans les exploitations agricoles pour co-composter du fumier ou lisier est encore assez anecdotique.
 - Le principal débouché des composts reste agricole :
 - lié à des besoins en engrais pour les cultures
 - et en amendements organiques pour répondre à la baisse des taux de matières organiques des sols